



Mairie de Recques-sur-Hem

75 rue de la Chapelle

☎ 03.21.35.60.53 – Fax 03.21.85.50.73

e-mail : mairie.recques@orange.fr

Rédaction : B. Vandebavière, D. Robe, B. Coupigny, G. Louguet

Horaires d'Ouverture du secrétariat mairie :

Lundi
14 h à 16 h

Mardi
17 h à 19 h

Jedi
14 h à 16 h

Vendredi
14 h à 16 h

RÉUNION DE CONSEIL DU 8 SEPTEMBRE 2016

Excusés : Nicole Bastien, Brigitte Coupigny, S. Denis et Dominique Henquez qui ont donné pouvoir à G Louguet, S Tanfin, D Robe et JP Boutoille, David Péron. Secrétaire de séance S Bouffart.

VOTE DU NOMBRE DE DÉLÉGUÉS À LA CCRA

Suite au décès de M Pourre, maire de Vieille-Eglise, l'accord passé entre les municipalités précédentes d'attribuer 41 sièges n'est plus valable : la représentation devant être en rapport avec le chiffre de population soit 33. Lors du dernier conseil des maires, il a été recherché un accord local en conformité avec la loi afin d'éviter trop de changements dans la gouvernance de la CCRA, la proposition du nombre de 36 a été retenue par la majorité des maires. Dans cette hypothèse : Zutkerque, Nortkerque, Muncq Nieurlet, Nouvelle Eglise et Recques en perdrait chacune 1. Ces 3 dernières communes garderait systématiquement un suppléant qui pourra assister aux réunions mais ne pourra prendre part aux votes si le titulaire est présent. En cas de désaccord entre les communes le nombre minimum de 33 serait appliqué ipso facto. Après en avoir délibéré par 10 voix et 3 abstentions le projet de gouvernance à 36 est soutenu par notre conseil.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCRA AVEC LA PRISE DE COMPÉTENCE DE L'ASSAINISSEMENT

Dans la continuité des réformes territoriales, l'assainissement devra être pris en charge par l'EPCI en remplacement des organismes ou des syndicats qui en ont actuellement la charge. Ceci a été validé en conseil communautaire et cela prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2017. Les conseils municipaux sont invités à exprimer leur avis sur l'attribution de cette compétence à la CCRA. Le conseil approuve à l'unanimité.

REPRISE DU LOGEMENT DE FONCTION OCCUPÉ PAR MME CÉLINE FOURRÉ

Fin juillet, Mme Fourré nous annonçait son départ de notre logement de fonction. Compte tenu de l'exiguïté du dortoir actuel et après concertation des adjoints et des membres du conseil, la reprise de ce logement a été retenue pour y rétablir le dortoir comme cela a existé jusqu'en 2003.

TRAVAUX ADDITIONNELS POUR LES LOGEMENTS DE FONCTION

Dans l'objectif de la municipalité de réduire nos factures énergétiques, il nous est apparu judicieux et dans ce contexte d'y ajouter le chauffage central et de remplacer la fenêtre du rez de chaussée de la façade nord par une autre à double vitrage. Par souci d'esthétique, il en a été fait de même avec l'autre logement. Cela ne posait pas de problème puisque les entreprises étaient disponibles. Coût total de ces opérations supplémentaires : 8000 €.

ATTRIBUTION DU DORTOIR ET DE LA REMISE ADJACENTE

Ces pièces voisines de la salle de musique ont été proposées Aux Amis Réunis et à l'Ecole de Musique qui étaient à l'étroit dans leur unique local. Le conseil valide cette proposition.

RÉVISION DU LOYER DU LOGEMENT DE FONCTION LOUÉ À MME ARNOUDTS

L'apport de 2 éléments de confort : chauffage central et isolation par un double vitrage nous amène à revoir le loyer qui sera porté progressivement à 260 €.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉNERGIE

Notre commune a adhéré à cette fédération afin d'obtenir les meilleurs services et les meilleurs prix auprès des fournisseurs et distributeurs d'énergie. Lors de sa dernière Assemblée Générale, des modifications ont été apportées aux statuts, le conseil valide ces changements.

FINANCEMENT DES TRAVAUX AUX ÉCOLES ET À LA SALLE DES FÊTES

M le Maire exprime toute sa gratitude aux 8 entreprises qui ont travaillé avec soin, intelligence et en respectant les délais. Ensuite, il distribue un état récapitulatif de tous ces travaux et de leur coût. Avec la mise aux normes de la cuisine et de l'électricité, on arrive à un total de 308 000 € TTC ce qui y quasiment conforme à l'estimation fournie en janvier 2015 majoré des travaux additionnels pour les logements de fonction. 217 000 € ont déjà été payés et 91 000 € sont encore à payer. Nous avons reçu à ce jour un peu moins de 66 000 € de subvention et 145 000 € le seront après le paiement des dernières factures soit vers la fin de l'année. Notre trésorerie ne nous permet pas de régler intégralement la somme restante et après concertation avec M le Percepteur d'Ardes, M le Maire propose d'ouvrir une ligne de trésorerie de 50 000 € sur un an maximum auprès du Crédit Agricole. Cette procédure est couramment utilisée par les collectivités le temps de percevoir les subventions attribuées. Coût maximal de l'opération pour un an 750 € avec frais de dossier si la totalité de la somme est utilisée. M le Maire invite le conseil à donner son avis sur cette procédure. Accord unanime.

TAP SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS QUI LES ANIMENT JUSQU'EN DÉCEMBRE

Comme pour les années précédentes, M le Maire propose d'allouer jusqu'en décembre une allocation de 450 € par séquence. Des plages horaires sont encore disponibles pour nos associations. Si celles-ci n'étaient pas pourvues, il sera fait appel à des organismes extérieurs offrant ces services. Proposition adoptée.

QUESTIONS DIVERSES

Remerciements à celles et à ceux qui nous ont aidés.

M le maire tient en priorité à remercier chaleureusement tous les bénévoles, employés et élus qui ont œuvré et qui œuvrent encore au stade, aux écoles, aux espaces verts. Ce qu'ils ont réalisé est colossal et le résultat est magnifique. Ils ont donné une image et un exemple de ce qu'ensemble nous pouvons réaliser dans l'intérêt de notre commune.

Travaux

M le maire fait le point des autres travaux réalisés. L'extension de l'éclairage public et le marquage des emplacements handicapés restent à faire.

Déboisement de part et d'autre du pont Rue de la Druèze :

Selon les dernières infos, les Chemins de fer pourraient le faire réaliser incessamment suite un nouvel appel d'offres.

Zonage des extensions constructibles à apporter au PLUI :

La commune d'ici 2028 est autorisée à étendre ses zones de construction de 0,5 ha en dehors de la trame urbaine qui comprend le centre village et Cocove. Un tour de table est organisé pour recueillir les avis.

Elections et recensement en 2017

De mi-janvier à mi-février, ce sera au tour de Recques sur Hem de procéder au recensement de sa population. Plus d'infos vous seront fournies dans le prochain numéro des Echos de Recques

Les 23 avril et 7 mai : élections présidentielles

11 et 18 juin : élections législatives.

N'oubliez pas de vous faire inscrire sur les listes électorales car ceci n'est pas automatique. Il faut en faire la démarche en mairie.

Circulation et stationnement

Avec l'automne arrive la saison des rues humides et glissantes et la rotation de camions. Afin de préserver la sécurité de tous et des enfants, il a été une nouvelle fois demandé à la Gendarmerie d'être vigilante sur le respect des limitations de vitesse sur notre territoire.

Dans la Rue de la place, le côté de stationnement change le 1^{er} et le 16 de chaque mois et ceci doit être respecté par tous les automobilistes.

Dans toutes les rues, une voiture peut stationner à cheval sur la chaussée et les trottoirs à la condition qu'il reste un passage suffisant pour les piétons avec voitures d'enfants et sans entraver la circulation des autres véhicules. Le stationnement en bordure de route doit rester une exception pour un laps de temps court et dans la journée seulement.